QE-193

Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Patrice Reynaud, du 12 octobre 2005, intitulée: «Bâtiment trou d'air»: pourquoi vide et si cher?»

TEXTE DE LA QUESTION

Le bâtiment situé au 99, rue de Lyon, et désigné sous le vocable habituel «bâtiment trou d'air», semble toujours être inoccupé à ce jour.

Pourtant, en raison des indemnités diverses que la Ville de Genève aura dû payer aux propriétaires et aux architectes, ce bâtiment aura coûté près de 12 millions de francs. Quand les autorités de la Ville de Genève envisagent-elles de rentabiliser ce bâtiment par une occupation conforme à sa destination?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Dans la demande de crédit relative à l'aménagement d'un restaurant scolaire, d'une crèche et d'espaces d'accueil pour habitants et associations dans l'immeuble situé au 99, rue de Lyon (proposition PR-330 votée le 8 septembre 2004; arrêté du Conseil d'Etat du 3 novembre 2004), il est indiqué, à la rubrique «Délais», qu'une fois le délai référendaire écoulé les travaux pourront démarrer six mois après le vote du Conseil municipal, avec une date de mise en exploitation prévisionnelle pour août 2006.

Après six mois d'études qui ont servi à la préparation des plans d'exécution et des soumissions, le chantier a débuté le lundi 6 juin 2005, soit un bon mois après les premières ouvertures de soumissions. Le premier rendez-vous de chantier a eu lieu le vendredi 10 juin 2005.

Le mandataire de la Ville de Genève, le bureau d'architectes Favre & Guth SA, s'est engagé à terminer les travaux pour août 2006, compte tenu de l'avancement actuel du chantier: travaux de démolition et maçonnerie terminés, installations techniques chauffage, ventilation, sanitaires et électricité très avancées, cloisons plâtres en place.

Cette opération se déroule dans de bonnes conditions. Les mandataires assument parfaitement leur mandat de direction de travaux, les entreprises sont présentes sur le chantier avec des effectifs suffisants, 90% des lots sont adjugés à ce jour, et des séances de coordination ont lieu régulièrement avec les services utilisateurs.

Le programme d'occupation est confirmé, à savoir:

rez-de-chaussée: un espace collectif pour les habitants ménageant une place de jeux intérieure pour les enfants et un lieu de rencontre avec un café;
un espace réservé au restaurant scolaire comprenant deux réfectoires séparés par un noyau de sanitaires.

1er étage: espace de vie enfantine prévu pour 55 enfants; l'aménagement des espaces correspond aux directives de la petite enfance; deux grandes terrasses prolongent les espaces sur l'extérieur; des jeux y seront aménagés et des toiles à projection apporteront l'ombrage nécessaire.

2e étage: espace entièrement réservé aux habitants et aux associations de quartier. Ce niveau regroupe une salle polyvalente avec une scène modulable pouvant accueillir jusqu'à 140 personnes. Elle est divisible en deux espaces, l'un de 40 et l'autre de 100 personnes;
on y trouve aussi un lieu «activités des habitants» équipé d'une cafétéria et d'une cuisine, ainsi que des locaux d'associations. L'accès à ces surfaces se fait par un grand hall – couloir permettant, comme au rez-de-chaussée, d'être exploité comme lieu d'expositions, d'informations et d'échanges.

Enfin, il convient de noter que les montants engagés à ce jour respectent le crédit voté de 7 573 900 francs. Cette situation financière saine participe également à un bon déroulement de cette opération, qui, sauf imprévu, devrait être achevée en août 2006, comme indiqué dans les considérants de la proposition PR-330 du 4 février 2004.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général: *Jacques Moret*

Le conseiller administratif *Christian Ferrazino*

Le 7 décembre 2005.